

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 16 décembre 2019, débutée à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
M^{mes} les conseillères

Alain THIBAULT
Cécile CAMIRÉ
Carole CHEVARIE
Marie CORBEY
Patricia COUETTE
Mario GAUMONT
Daniel CAMIRÉ

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M^{me} la directrice générale
M^{me} la greffière

Andrée BOUFFARD
M^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-12-384

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, se tenant à compter de 16 h 30, en y retirant le point 7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-385

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2019-312, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS DE L'ANNÉE 2020 »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Mario GAUMONT et que celui-ci en a fait la présentation et le dépôt lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 11 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

 N° de résolution
ou annotation
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2019-312, intitulé « Règlement concernant la taxation et les compensations de l'année 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-386

DEMANDE DE SUBVENTION - ENTRETIEN DES CHEMINS LOCAUX À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Port-Cartier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2019;

TABLEAU D'INFORMATION SUR LA SITUATION DU TRANSPORT LOURD DE L'ANNÉE 2019 POUR LES CHEMINS À DOUBLE VOCATION			
<i>Noms des chemins sollicités</i>	<i>Longueur à compenser (km)</i>	<i>Ressources transportées</i>	<i>Nombre de camions chargés par année</i>
Rue du Viaduc	0,356	Bois brut	262 voyages entrés
		Bois d'œuvre	4 987 voyages sortis
Boul. du Portage-des-Mousses	1,914	Copeaux	8 545 voyages sortis
		Sciures écorces	2 405 voyages sortis
		Boulets de broyage	261 voyages
		Soude caustique	132 voyages
		Remorques fermées pour le port et l'usine	453 voyages
		Remorques ouvertes pour le port et l'usine	181 voyages
		Fardiers	58 voyages

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE demander au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2,270 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-387

AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT D'UN AVIS DE PROJET ET DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION SUR LE BARRAGE DES PIONNIERS

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser MM. Yves LÉVESQUE, directeur du Service des travaux publics et Pierre-Charles APRIL, ingénieur, aux fins de présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, un avis de projet et une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC »), relativement au projet d'installation d'un système d'évacuation sur le barrage des Pionniers, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-12-388

CONFIRMATION AUPRÈS DU MINISTÈRE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (« MELCC ») QUE LA VILLE DE PORT-CARTIER A PRIS CONNAISSANCE DES EFFETS INDÉSIRABLES DE LA CHLORAMINATION ET ENGAGEMENT À PROCÉDER À UNE CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRÈS DE LA POPULATION

CONSIDÉRANT l'étude préliminaire de TÉTRA TECH QI INC. produite dans le cadre du projet n° VPC-STP-SPI-20141003-01 de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des filières de traitement retenues plus amplement détaillée à la susdite étude, la filière « Coagulation-décantation-filtration-chloramination » apparaît plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a pris connaissance des effets indésirables de la chloramination décrits au volume 2, article 10.4.3 du Guide de conception des installations de production d'eau potable du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à une campagne d'information à ce sujet auprès de la population;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville confirme avoir pris connaissance des effets indésirables de la chloramination décrits au volume 2, article 10.4.3 du Guide de conception des installations de production d'eau potable du gouvernement du Québec;

QUE la Ville s'engage à procéder à une campagne d'information auprès de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est posée.

2019-12-389

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, débutée à 16 h 30, est levée à 16 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

NDC/bb